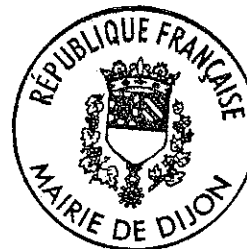


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)

**Membres absents** : M. PRIBETICH

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Logement à loyer modéré - 50, rue Chevreul et 26 bis, rue de la Colombière - Cession de six appartements à la Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) Habitat Bourgogne-Champagne**

Madame Popard, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés du 8 juillet 2008, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur cinq appartements occupés, et son droit de priorité sur un logement libre d'occupation, dans les copropriétés situées 50, rue Chevreul et 26 bis, rue de la Colombière, cadastrées section CV n°255 et 116, d'une surface habitable totale d'environ 221 m<sup>2</sup> et d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 350 000 € et le prix de 43 000 €, soit la somme totale de 393 000 €.

La Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) Habitat Bourgogne-Champagne a confirmé son intérêt d'acquérir ces biens.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder les lots n°7, 8, 9, 11 et 12 correspondant à cinq appartements et les lots annexes n°1, 3, 4, 5, 6, 19, 21 et 22 relatifs aux caves, garages et à une dépendance de la copropriété 50, rue Chevreul, ainsi que les lots n°6 et 7 correspondant à un appartement et à un garage de la copropriété 26 bis, rue de la Colombière, aux prix équivalents aux coûts d'acquisition et conformes à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

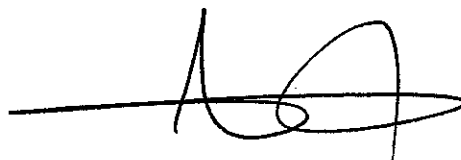
1- décider la cession par la Ville, à la Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) Habitat Bourgogne-Champagne, représentée par Madame Marie Ordas-Monot, Directrice Générale - 11, rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 Dijon cedex, des lots n°7, 8, 9, 11 et 12 correspondant à cinq appartements et des lots annexes n°1, 3, 4, 5, 6, 19, 21 et 22 relatifs aux caves, garages et à une dépendance de la copropriété 50, rue Chevreul, ainsi que des lots n°6 et 7 correspondant à un appartement et à un garage de la copropriété 26 bis, rue de la Colombière, cadastrées section CV n°255 et 116, d'une surface habitable totale d'environ 221 m<sup>2</sup> et d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 350 000 € et le prix de 43 000 €, soit la somme totale de 393 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à ces cessions par actes administratifs ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit des ventes.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



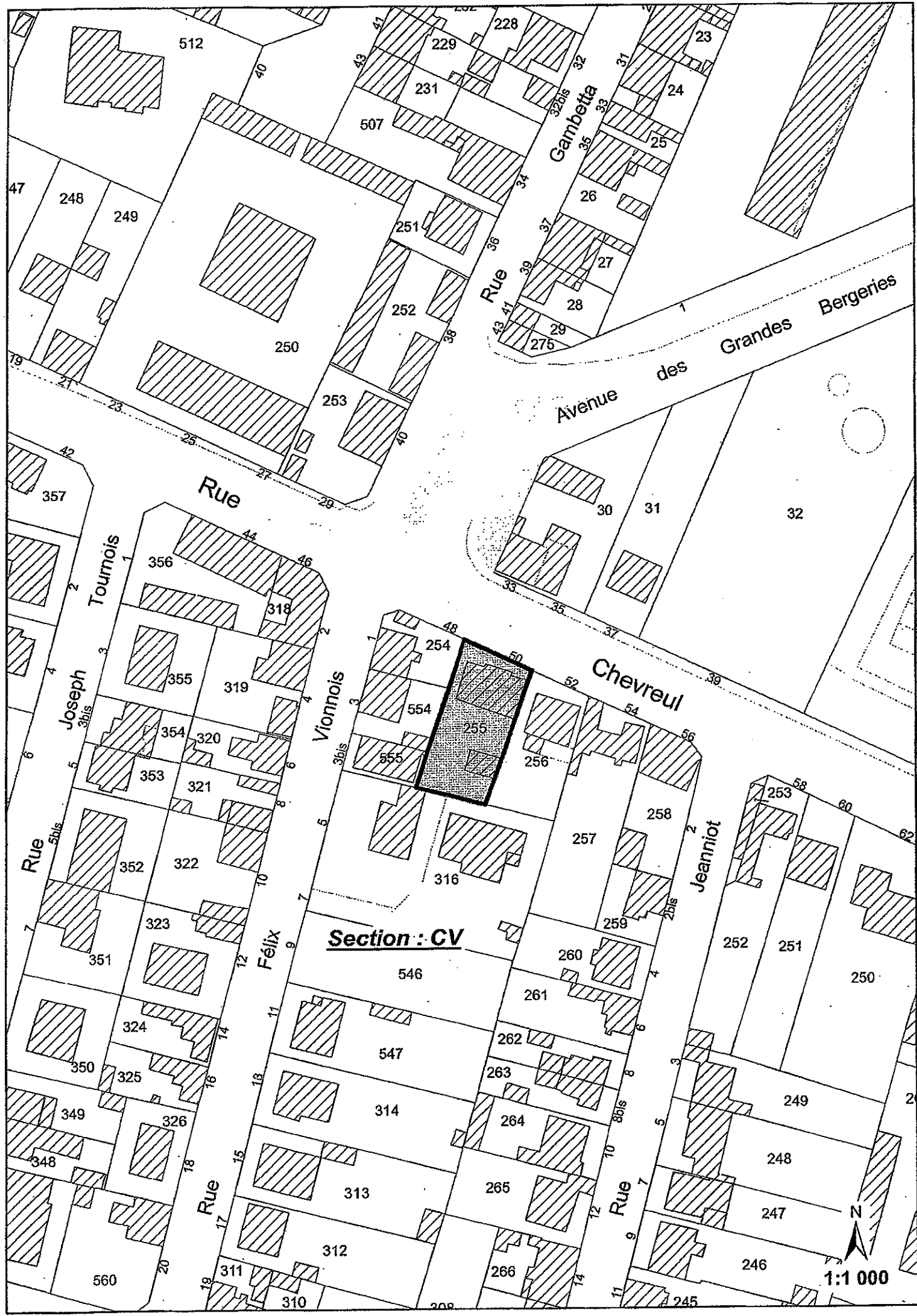
Alain MILLOT

**PUBLIÉ LE 8/10/08**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 6 OCT. 2008





**Section : CV**

N  
1:1 000

